



Police fédérale

Rapport annuel 2012

Colophon

Editeur responsable: Eric Cobut (DSI) Rue Fritz Toussaint, 8 à 1050 Ixelles

Comité de rédaction : Roxane Beurang, Gerda De Naer, Céline Delande, Anne-Catherine Dessoy, Benoît Dupuis, Laurence Hubens, Astrid Kaisin, Anne Meerkens, Marylou Nivarlet et Marc Vervaenen issus des différentes directions générale et du commissariat général.

Coordination, relecture et rédaction finale : Benoit Dupuis, Stefan Debroux, Tine Hollevoet, Astrid Kaisin, Marylou Nivarlet, Agnes Reis, Caroline Vanhyfte, Dominique Van Ryckeghem

Lay-out et photographie: Jos Balcaen, Caroline Chaidron, Emmanuelle Glibert, Karolien Snyers et Lavinia Wouters.

Traductions: DSEK et divers collaborateurs des entités de la police fédérale.

Imprimerie: police fédérale

Nous remercions toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont participé à la réalisation de ce rapport annuel.

Police fédérale

Rapport annuel 2012

**“Ensemble,
pour une société sûre et
où il fait bon vivre”**

A. NELSON
AFFEV

SOMMAIRE

Chapitre 1: 2012, une année de défis	... 04
Chapitre 2 : Une politique policière via le plan national de sécurité 2012-2015	... 06
Options politiques pour l'ensemble de la police intégrée	
Stratégie de la police fédérale	
Chapitre 3 :	
Une vision pour l'avenir avec la lettre de mission de la commissaire générale	... 10
Chapitre 4 : Le Mission Statement et l'organigramme	... 12
Chapitre 5 : Initiatives et réalisations à la police fédérale	... 16
> La police travaille ensemble	... 17
Opération arc-en-ciel pour les transports en commun	
La sélection et la formation policière : un partenariat naturel	
La qualité des formations policières	
Le Tour de France, notre contre-la-montre par équipes	
Démantèlement d'un réseau international d'armes de guerre	
> La police fédérale apporte une plus-value	... 22
Vers une coopération policière internationale guidée par l'information	
Statistiques policières : deux avancées importantes	
Sécurité routière : au-delà des quotas	
Crime clips : une large diffusion, un succès garanti	
Associations de police	
> La police fédérale responsabilise	... 25
Responsabilité sociale de l'entreprise' (RSE): l'avenir, c'est maintenant !	
Le Comité de direction, organe collégial	
Gestion des finances : garantir le présent sans hypothéquer l'avenir	
> La police fédérale est proactive	... 28
La logistique désormais planifiée et concrète	
La police fédérale prête pour 'Salduz'	

AVANT-PROPOS

En tant que commissaire générale, c'est avec fierté que je vous présente ce rapport annuel 2012 qui rend compte du travail de tous les collaborateurs de la police fédérale.

Dans une volonté de transparence, j'ai souhaité que ce document reflète fidèlement l'impact des efforts de chacun et soit éloquent pour le lecteur. C'est pourquoi, j'ai voulu innover totalement dans le contenu et le style de ce rapport en visant à présenter de la façon la plus complète les résultats obtenus et à contextualiser les données chiffrées au moyen d'explications claires. L'innovation se traduit également dans la forme adoptée.

En effet, depuis quelques années, la police fédérale s'efforce d'appliquer une politique 'paperless' pour des raisons écologiques mais également par souci d'économie. Ainsi, la majeure partie du rapport, présentant les données chiffrées et commentées, est publiée de manière électronique. Vous pouvez consulter ce rapport annuel sur le site internet www.rapportannuel.policefederale.be et sur l'intranet policier **Portal/Poldoc**.

Les grandes orientations politiques sont, quant à elles, présentées et illustrées au moyen d'exemples concrets dans cette brochure imprimée en tirage limité pour les lecteurs-clés externes.

Je tiens tout particulièrement à remercier tous les collaborateurs pour leur professionnalisme et pour leur contribution au bon fonctionnement de notre organisation. Les résultats présentés ici reflètent leurs efforts au quotidien.

J'espère que ce rapport vous éclairera sur le travail de la police fédérale.

Je vous en souhaite une lecture agréable.



Catherine De Bolle
Commissaire générale

CHAPITRE 1



2012, une année de défis

Dans une Europe frappée de plein fouet par la crise économique, la Belgique a fait face à de grands défis et a vécu des temps difficiles en 2012. La mise en place du gouvernement fin 2011 a eu pour conséquence l'arrivée de nouvelles ministres de l'Intérieur et de la Justice et, à la suite du vote de la réforme de l'Etat, le paysage institutionnel a vu l'aboutissement de la scission de l'arrondissement Bruxelles-Halle-Vilvorde. Les élections communales d'octobre ont par ailleurs entraîné, durant toute l'année, une activité politique mouvementée dans le paysage belge, tant local que national.

Au niveau économique, nous avons déploré la fermeture de plusieurs grandes entreprises et l'augmentation constante du nombre de faillites qui ont entraîné une hausse du chômage. Plusieurs manifestations et grèves en ont résulté. Les services publics furent également touchés et rencontrent, encore actuellement, des restrictions budgétaires importantes et aux conséquences parfois néfastes pour leur fonctionnement.

Au niveau de la sécurité et de la qualité de vie, une montée du radicalisme et de la violence a été constatée dans les transports en commun. La violence homophobe ainsi que celle envers les policiers sont aussi en augmentation.

Enfin, la police fédérale a également connu des changements importants : la nouvelle commissaire générale est entrée en fonction en mars. Dans la foulée, un nouveau plan national de sécurité (2012-2015) a été mis en œuvre pour toute la police intégrée et, peu après, la commissaire générale a présenté sa vision pour la police fédérale.

CHAPITRE 2



Une politique policière

via le plan national de sécurité 2012-2015

Début 2012, les ministres de l'Intérieur et de la Justice ont présenté au Conseil des ministres le plan national de sécurité (PNS) 2012-2015. Le PNS constitue la référence en matière de politique policière pour une durée de quatre ans et s'adresse à toutes les composantes de la police. Il se compose de deux parties : la première concerne la politique policière générale pour la police intégrée et la deuxième décrit la contribution de la police fédérale à une société sûre et viable.

Options politiques pour l'ensemble de la police intégrée

La contribution des services de police à une société sûre et viable est au cœur du métier policier. Il s'agit des lignes de force de la fonction de police et de la gestion policière, de la gestion de l'espace public et l'information administrative, de la fonction de police orientée vers la communauté, de la sécurité routière, de la criminalité en général et des phénomènes criminels prioritaires et de la coopération policière internationale.

Sur base, entre autres, de l'Image policière nationale de sécurité 2011, la priorité a été donnée à certains phénomènes de criminalité : les vols à main armée, la violence dans l'espace public (en particulier dans les transports en commun et commise par des bandes urbaines), le trafic de drogues (en particulier la cocaïne, les drogues synthétiques et le cannabis), le trafic illégal des armes à feu, le terrorisme, la violence intrafamiliale et la violence contre les femmes, la traite des êtres humains (l'exploitation sexuelle, l'exploitation économique) et le trafic d'êtres humains, la criminalité informatique, la fraude (en particulier les fraudes sociale, fiscale et dans la gestion des déchets), les effractions dans les habitations et autres bâtiments.

Les faits qui portent gravement atteinte à l'intégrité physique sont abordés en priorité et une attention particulière est accordée à la détection (du blanchiment) des avantages patrimoniaux frauduleux et à leur saisie maximale en vue de leur confiscation.

Au niveau du fonctionnement interne des services de police, la priorité est donnée à une politique de ressources humaines moderne, à la gestion de l'information et de l'ICT, à la gestion optimale et l'optimisation des moyens disponibles, à l'innovation, aux nouvelles technologies et au développement durable.

Enfin, le PNS vise à améliorer l'harmonisation des cycles politiques et budgétaires et à renforcer le rôle moteur des directeurs coordonnateurs de la police fédérale ainsi que le système de maîtrise interne.

Stratégie de la police fédérale

La deuxième partie du PNS a plus spécifiquement traité la stratégie de la police fédérale sur les plans opérationnel et organisationnel. Y figurent les engagements pris par la police fédérale pour une société sûre et viable car notre institution joue un rôle pilote dans l'approche d'une série de problèmes de sécurité prioritaires et dans le développement d'une organisation policière moderne et professionnelle.

Les objectifs et les actions permettant de les réaliser sont élaborés dans le cadre des différents programmes des directions générales de la police judiciaire fédérale (DGJ) et de la police administrative (DGA).

Les directions centrales de la police judiciaire fédérale développent des programmes liés aux phénomènes criminels prioritaires. Ces programmes mettent l'accent sur l'élaboration d'une image approfondie des phénomènes, sur une réponse policière à l'utilisation de nouvelles technologies par les groupes d'auteurs, sur un renforcement de la coopération policière et sur les recherches axées sur le butin. Des projets sont lancés sur base de ces programmes dans les arrondissements judiciaires confrontés aux différentes problématiques.

Par ailleurs, trois programmes ont été mis sur pied au sein de la Direction générale de la police administrative, à savoir la sécurité routière, l'immigration et la gestion de l'espace public.

La police fédérale de la route approuve les objectifs des États généraux de la sécurité routière et apporte une importante contribution à une circulation plus sûre via un renforcement des contrôles et de sa visibilité sur son terrain d'actions. L'ensemble du programme fait la part belle à l'amélioration de la qualité et à la collaboration avec d'autres services en matière de prévention, répression et suivi.

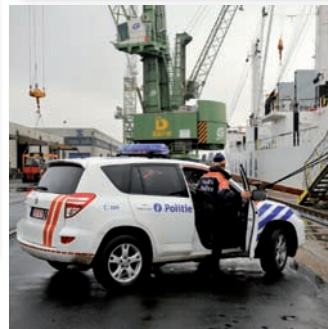
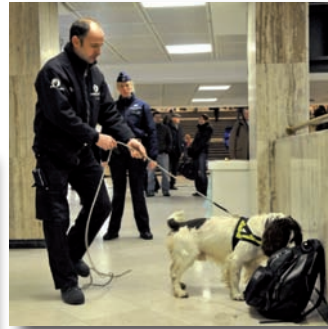
Le programme immigration organise, en premier lieu, la méthode de travail des postes de contrôle frontaliers. Il constitue en outre un exemple de fonctionnement intégré à la police fédérale et de collaboration au sein de l'Union européenne. Un ensemble de formations met l'accent sur l'intégrité et le respect des droits de l'homme dans le cadre de la problématique de l'immigration illégale.

Les programmes entrant dans le cadre plus large de la gestion négociée de l'espace public et de la gestion d'événements nécessitent une concertation préalable avec différents partenaires. Les services de première ligne de DGA joueront ainsi certainement un rôle dans l'approche des phénomènes de nuisances locaux.

La police fédérale apporte également une attention particulière à l'appui (spécialisé) et au fonctionnement intégré ainsi qu'au domaine de la coopération policière internationale.

En matière de stratégie organisationnelle, les défis sont colossaux et complexes.

Grâce à une politique de gestion des ressources humaines (GRH) moderne, la police fédérale souhaite s'attaquer aux conséquences du vieillissement du personnel, notamment par le biais de projets de transfert de connaissances. L'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs, la motivation, le développement des compétences et la gestion des carrières représentent, dans ce contexte, autant de grands défis. Il ne fait aucun doute que, lors des prochaines années et à plus long terme, l'adaptation des systèmes informatiques et de gestion de l'information fera figure de principal défi pour la police. Dans ce cadre, un audit externe de la situation et le Masterplan ICT seront prépondérants. Enfin, avec le programme stratégique politique et gestion financières, la police souhaite améliorer la planification des moyens budgétaires et gérer elle-même les processus financiers. La mise en place de FEDCOM contribue à la réalisation d'une gestion financière professionnelle.



CHAPITRE 3



Une vision pour l'avenir

avec la lettre de mission de la commissaire générale

La lettre de mission de la commissaire générale est une concrétisation de la vision telle qu'elle a été définie conjointement avec le Comité de direction, ainsi qu'une application concrète des valeurs de la police fédérale. Elle est d'application pour toute la durée du mandat de la commissaire générale, qui prendra fin le 28 février 2017.

La vision se matérialise à travers la formulation de trois objectifs stratégiques et de quatre objectifs transversaux.

Les objectifs stratégiques sont le reflet des ambitions de la commissaire générale pour la police fédérale. Ainsi, la commissaire générale souhaite renforcer le professionnalisme du service offert par l'organisation. Il s'agit, en l'espèce, de mettre l'accent sur les missions fondamentales et les priorités du PNS, mais également d'être attentif à 'l'attitude de service' dont chaque membre du personnel doit faire preuve à l'égard des citoyens, des autorités, des partenaires et des collègues. Pour renforcer ce professionnalisme, la commissaire générale entend également améliorer la gestion interne et la rendre plus efficace. Parmi les éléments importants au centre de ce deuxième objectif, on retrouve le lien entre les activités et les résultats, l'innovation, la gestion de l'innovation et des projets, mais aussi l'optimisation budgétaire.

L'accroissement de la transparence de l'organisation est le troisième objectif stratégique visé. Il s'agit notamment de mettre en place un système de rapportage plus clair et fiable, des mécanismes de suivi et d'évaluation efficaces et une communication ouverte, ainsi que de promouvoir le feedback.

Les objectifs transversaux constituent des 'points d'attention' relatifs à l'exécution de chacun des objectifs stratégiques et doivent être mis en œuvre à tous les niveaux d'exécution. En d'autres termes, la police fédérale dans son intégralité est appelée à toujours **collaborer**, **apporter une plus-value**, **prendre ses responsabilités**, **être proactive**.

Dans la lettre de mission de la commissaire générale, les

objectifs stratégiques sont répartis en objectifs opérationnels, lesquels sont, à leur tour, traduits en projets, d'une part, et en actions dans le cadre du fonctionnement régulier, d'autre part. Certains projets ont déjà été assortis d'échéances concrètes. Les objectifs transversaux ou points d'attention sont par ailleurs concrétisés à travers des objectifs opérationnels supplémentaires. Un plan opérationnel global sera ensuite élaboré chaque année en vue d'une concrétisation ultérieure et de l'établissement d'un calendrier.

La commissaire générale souhaite également s'engager à faire 'vivre' les valeurs de la police fédérale sur le terrain. Cela ne sera bien sûr possible que si toutes les orientations politiques sont définies conformément aux valeurs et que si les dirigeants agissent conformément à ces dernières. Cette situation doit évoluer, notamment en discutant de l'application des valeurs lors de tous

les entretiens préparatoires, de fonctionnement et d'évaluation, mais également en attirant l'attention de tous les membres de l'organisation sur les comportements non conformes à ces valeurs. C'est pourquoi la commissaire générale précise elle-même le sens de ces dernières et explique quelles sont les valeurs qui feront l'objet d'une politique spécifique. Ces valeurs sont l'intégrité, le respect, l'ouverture d'esprit, la flexibilité et

le service. L'intégrité et le leadership éthique, le bien-être et la diversité feront l'objet de politiques spécifiques dans le prolongement de ces valeurs.

La commissaire générale dresse ensuite un aperçu des moyens dont elle dispose pour transformer ses intentions en résultats. À cet égard, elle aborde de façon concrète les défis qui se posent dans le domaine du personnel et des finances. Pour terminer, elle décrit la manière dont le suivi et l'évaluation de sa lettre de mission seront organisés. À travers la mise en œuvre de cette lettre de mission, la commissaire générale nourrit l'espoir de voir la police fédérale devenir une organisation flexible et moderne, consciente des coûts, appréciée pour son service fiable et professionnel et reconnue comme un employeur attractif.

*“Faire vivre les valeurs
de la police fédérale
sur le terrain”*

CHAPITRE 4



Le **Mission Statement** et l'**organigramme**

Mission

La police fédérale contribue, comme composante du service de police intégré et sous l'autorité et la responsabilité de ses autorités, à la sécurité de vie dans la société.

Elle effectue, dans un contexte national et international, des missions spécialisées et supralocales de police et fournit un appui aux autorités de police et aux services de police locale.

Elle le fait :

- en tenant compte des principes du fonctionnement intégré, de spécialité et de subsidiarité;
- en synergie avec les autres partenaires.

Vision 2012-2016

La police fédérale voudrait être unanimement (re)connue en tant que prestataire de services professionnel et fiable et ce, en optant résolument pour la transparence, la collaboration et la responsabilisation.

Pour ce faire, nous voulons tous ensemble, avec nos collaborateurs, marquer la différence et offrir une réelle plus-value dans l'approche de la sécurité et de la qualité de vie.

Nous aspirons à rendre notre organisation souple, de sorte à pouvoir répondre aux nouvelles tendances et aux défis qui s'offrent à nous.

Valeurs

Pour réaliser ceci, et dans l'esprit du code de déontologie et des valeurs de la police intégrée, nous agissons tout particulièrement avec :

- intégrité;
- respect;
- ouverture d'esprit;
- flexibilité;
- esprit de service;
- fierté.

Commissariat général (CG)

Direction de l'information policière opérationnelle (CGO)

Direction de la coopération policière internationale (CGI)

Direction des relations avec la police locale (CGL)

Direction des unités spéciales (CGSU)

Relations publiques et protocole (CGPR)

Service presse (CGPW)

27 directions de coordination et d'appui déconcentrées (DCA)

Direction générale de la police administrative (DGA)

Direction des opérations de police administrative (DAO)

Direction de la police de la route (DAH)

Police aéronautique (LPA)

Police des chemins de fer (SPC)

Police de la navigation (SPN)

Détachement de sécurité auprès du palais royal (DPPR)

Police fédérale auprès du SHAPE

Police à cheval (CAV)

Intervention spécialisée (GIS)

Appui canin (DACH)

Appui aérien (DAFA)



CHAPITRE 5



Initiatives et réalisations à la police fédérale

La police fédérale travaille ‘ensemble’, apporte une plus-value, prend ses responsabilités et est proactive dans ses actions. Les objectifs transversaux de la lettre de mission de la commissaire générale traduisent l’essence même du fonctionnement de la police fédérale. Ils sont le leitmotiv de chaque collaborateur et constituent le cadre de ce rapport annuel. Pour chaque objectif transversal, un certain nombre d’initiatives ou réalisations sont présentées auxquelles des services de la police fédérale ont considérablement contribué en 2012.

› La police travaille ‘ensemble’

Travailler ‘ensemble’ implique d’entretenir une confiance mutuelle et de joindre les efforts pour obtenir un résultat déterminé. La police fédérale souhaite mettre en place et renforcer ce type de collaboration dans ses propres rangs, mais aussi avec la police locale et d’autres partenaires au sein et en dehors de la chaîne de sécurité.

Opération arc-en-ciel pour les transports en commun

Suite à la mort tragique d’un superviseur de la STIB (la société de transport bruxelloise) en avril 2012, la ministre de l’Intérieur a fait d’une sécurité accrue dans les transports en commun une priorité. Elle a notamment pris les mesures suivantes :

- la mise en place de la task force ‘sécurité dans les transports en commun’ pour les 19 communes bruxelloises, regroupant des représentants de la police locale, de la police fédérale et de la STIB, ayant pour but de rationaliser l’échange d’informations et de prendre des décisions sur des actions communes;
- le renforcement de la police des chemins de fer bruxelloise (réseau métro y compris) avec un effectif supplémentaire de 100 personnes.

La police fédérale des chemins de fer a, dès lors, lancé l’opération Rainbow. Il s’agit d’une approche intégrale et intégrée de la problématique de la sécurité dans les transports en commun avec tous les partenaires concernés. L’objectif est d’augmenter la visibilité et la présence de la police, ainsi que d’intervenir plus rapidement dans

l’intérêt tant des voyageurs, que des commerçants présents dans les stations ou des agents des sociétés de transport en commun.

Dans un premier temps, la police fédérale a fourni ce renfort, via notamment le corps d’intervention (CIK). 100 inspecteurs de police supplémentaires ont ensuite rapidement été recrutés via les écoles de police.

En plus des équipes d’intervention, les équipes dites ‘de pointe’ ont également été élargies, comme l’équipe AGIL chargée de lutter contre les vols à la tire.

L’approche intégrale et intégrée est la clé du succès de l’opération Rainbow. Afin de faire face à la problématique de la sécurité dans les transports en commun bruxellois, la collaboration avec les partenaires que sont la STIB, la SNCB, les services de la police locale, les autres entités de la police fédérale, le parquet de Bruxelles, les autorités administratives fédérales, régionales et locales, etc. est centrale. Comme pour les couleurs qui composent l’arc-en-ciel, une entité ne peut obtenir seule des résultats sans l’appui de ses partenaires.

Outre la collaboration sur le terrain, le dispatching, la vitesse de communication entre les chauffeurs et les contrôleurs des sociétés de transports en commun, les services de police ont également été améliorés. Une ‘hot line’ a été mise en place entre les dispatchings des sociétés de transport en commun et le Centre d’information et de communication (CIC) de la police. Ce système assure une communication rapide et directe entre les agents des sociétés de transport en commun et les agents des services de police. Il en résulte une interven-

tion immédiate dès qu'un membre du personnel a besoin de l'aide de la police.

Par ailleurs, la législation sur la sécurité privée et particulière a été adaptée, afin que les agents de sécurité des sociétés de transport en commun puissent exercer des compétences supplémentaires et agir ainsi de manière plus efficace, et ce dans un périmètre plus large et mieux défini. Cette extension de compétences a été réalisée conformément à la philosophie de la loi existante, qui règlemente de manière stricte tant les services de sécurité que la répartition actuelle des rôles entre les services de police et les services de sécurité.

Toutes ces mesures ont porté leurs fruits. Concrètement, ces actions ont mené à une augmentation de 26% du nombre d'arrestations en 2012 par rapport à 2011. Ainsi, en 2012, 2778 arrestations ont été effectuées au total, dont 761 concernaient des personnes qui séjournaient illégalement dans le pays.

Depuis le renfort policier en 2012, la courbe des procès-verbaux à la suite de délits est en diminution. Outre les résultats conjoncturels, dus par exemple aux vacances durant les mois de juillet et août, on constate que les faits impliquant une victime, comme le vol à la tire et le vol ordinaire (60% des faits constatés dans les transports en commun) diminuent d'environ 20% (même tendance pour les vols avec violence). Les zones de police bruxelloises confirment cette tendance.

Parmi toutes les mesures qui ont été prises pour renforcer la sécurité dans les transports en commun, la plus importante est la présence préventive et visible de policiers, en uniforme, qui a été mise en place grâce aux effectifs supplémentaires des corps d'intervention et de la réserve fédérale.

Cette présence visible procure un sentiment de sécurité aux voyageurs et collaborateurs des sociétés de transport en commun. Elle poursuit aussi l'objectif d'intimider les auteurs éventuels de délits. Etant donné qu'il y a davantage d'équipes sur le terrain, le risque de prendre des auteurs en flagrant délit augmente également.

Enfin, des policiers peuvent désormais être présents lors de chaque contrôle de la STIB dans les stations de métro, ce qui diminue le risque d'agression sur les collaborateurs de la société de transports en commun lors de ces contrôles.

La sélection et la formation policière: un partenariat naturel

Depuis la réforme des polices, les relations de collaboration n'ont jamais cessé d'exister et de se renforcer entre les académies de police et la Direction du recrutement et de la sélection (DSR).

En effet, comme souligné par différentes études ou évaluations des processus de sélection et de formation, une meilleure intégration entre ces deux maillons d'une même chaîne est essentielle pour atteindre des objectifs de qualité dans l'apport de nouveaux talents à la police.

L'objectif d'intégration passe bien évidemment par un échange permanent d'informations entre les services concernés, mais aussi par une meilleure connaissance réciproque des 'acteurs' de chaque partie du processus. Ceci a été réalisé par la mise en place (en avril 2011) d'une plate-forme composée de nombreux partenaires, représentant la police fédérale, la police locale mais aussi les écoles de police.

Cette plate-forme permet de répondre à une double finalité : créer un réseau de personnes ressources au sein des académies de police et des autres instances de formation policière et identifier des actions d'amélioration qui répondent aux besoins des uns et des autres.

Sur le plan de l'intégration et de l'échange de données, c'est par le biais d'une journée d'études que les participants ont tenté de répondre à la question de savoir quelles sont les informations du dossier de sélection qui présentent un intérêt pour les académies de police dans le suivi différencié des aspirants inspecteurs.

Les différents ateliers ont permis de déterminer quelles étaient les informations utiles à reprendre dans une 'fiche d'incorporation' (individuelle pour chaque aspirant inspecteur). Cette fiche, qui a été mise en application dès juin 2012 pour 335 nouveaux aspirants, permet un suivi personnalisé de chaque aspirant. Elle contribue également à améliorer le processus de sélection en comparant les données de départ avec les résultats finaux de l'aspirant à l'issue de sa formation.

Depuis lors, tous les aspirants qui rejoignent la police bénéficient de ce suivi. Par ailleurs, cette 'fiche d'incorporation', qui est complétée durant la formation, est renvoyée à la DSR qui pourra donc bénéficier de ces informations pour évaluer et améliorer encore le processus de sélection des futurs inspecteurs de police.

La qualité des formations policières

Les efforts d'amélioration de la qualité des formations policières se sont poursuivis en 2012. En effet, dans la foulée des recommandations des commissions de visite qui avaient rendu leurs conclusions fin 2011, il importait également de donner les impulsions concrètes nécessaires à la poursuite des grandes orientations, formulées dans le cadre du projet La police, une organisation apprenante. C'est ainsi que le nouveau Comité de direction de la police fédérale et le bureau de la Commission permanente de la police locale se sont associés pour assurer, ensemble, la direction et le suivi des plans d'action de ce projet.

Une plate-forme de coordination réunissant des représentants de la police fédérale, de la police locale et des écoles de police a été mise sur pied afin de garantir la réalisation d'objectifs concrets et intégrés en matière de recrutement, sélection et formation. Les orientations initiales du projet (notamment en matière de qualité) ont été maintenues, tout en réactualisant certaines priorités à court terme à propos de la formation de base. Ces développements sont menés par l'équipe de projet, en partenariat avec des représentants des deux niveaux de la police intégrée et des écoles de police, mais aussi avec l'aide d'experts externes du monde de l'enseignement.

Le Comité de direction élargi a donc décidé de recentrer les priorités du développement du projet, à court terme, sur la concrétisation d'un programme de formation de

base du cadre de base dont voici les éléments essentiels :

- profil de fin de formation : mieux adapté aux besoins du terrain ;
- programme de formation : modulaire et guidé par un objectif pédagogique central clairement défini et qui se caractérise par sa souplesse, sa complétude, ainsi que par l'autonomie qu'il laisse aux écoles sur la manière de rencontrer cet objectif ;
- qualité : mise en place progressive d'un organe d'aide aux écoles de police pour veiller à la qualité (notamment sur base des rapports de visite), ainsi que d'un système de contrôle de cette qualité ;
- formateurs : réflexion pour la conception d'un 'statut' de l'enseignant, donnant de meilleures garanties de qualité quant aux chargés de cours ;
- stage : ajout d'un stage de six mois à l'issue de la formation de base ; à terme, ce stage sera intégré dans la formation elle-même ;
- assouplissement des règles relatives à l'organisation des examens : moins d'obligations formelles mais davantage de contrôle de qualité par rapport aux compétences finales.

Tous ces points font l'objet des développements prioritaires et déboucheront sur des propositions de textes législatifs et réglementaires en 2013.



Le Tour de France, notre contre-la-montre par équipes



Du 30 juin au 2 juillet 2012, la Région wallonne a accueilli le prologue et deux étapes du Tour de France cycliste. Du prologue dans les rues de Liège en passant par les villes étapes de Seraing, Visé et Tournai, cet exercice de fonctionnement intégré fut couronné de succès.

Le directeur coordonnateur de Liège était le coordinateur national, assisté par ses collègues des arrondissements traversés. Chaque dispositif policier se trouvait sous la direction opérationnelle de la zone de police locale concernée. Six mois de réunions préparatoires avec les partenaires (l'organisateur du Tour de France, les provinces, les communes, les services de secours, les services voyers, la presse et sans oublier l'autorité judiciaire) et de reconnaissances sur le terrain ont permis de mettre en place des dispositifs de sécurité efficaces et coordonnés, tant entre les services de police qu'avec les services de secours.

L'objectif global étant d'assurer la sécurité de la population, des coureurs et de l'organisation du Tour, cela impliquait aussi l'information à la population et à tous les acteurs de sécurité des mesures prises par tous les partenaires.

L'appui de la police fédérale a été apprécié et déterminant. Citons l'intervention:

- des différents centres d'information et de communication (CIC);
- de la police de la route en escorte de la course et de l'imposante caravane publicitaire;

- des différents corps d'intervention (CIK) qui ont renforcé les dispositifs des zones de police;
- de la police des chemins de fer pour le bon déroulement des traversées de passages à niveau et de l'arrivée de la deuxième étape à la gare de Tournai;
- de la police de la navigation qui a exercé une surveillance de la Meuse à Liège alors que plus de 300 000 spectateurs se massaient sur les quais lors du prologue;
- de la police judiciaire fédérale de Tournai et du détachement du palais royal pour assurer la sécurité, aux côtés de la zone de police locale, à l'occasion de la présence du roi Albert II à l'arrivée de la deuxième étape.

Les difficultés pour combiner des approches économiques, sportives et sécuritaires ont été surmontées grâce à la créativité, une écoute attentive et une approche constructive de toutes les parties. Voici quelques exemples des défis relevés ensemble : faire passer des personnages folkloriques géants, hauts de plus de cinq mètres, sur des routes surplombées de fils électriques, raboter des ronds-points, goudronner des voiries en urgence, construire des dispositifs de fortune...

A Tournai, des groupes de travail thématiques ont réuni tous les acteurs de la sécurité afin de concilier l'organisation de l'événement à la vie quotidienne. Le jour de la course, le dispatching des ambulances et des SMUR était assuré depuis le centre opérationnel de la police fédérale. Il s'agissait d'une première. Grâce à une vue d'ensemble de la situation en temps réel, le déplacement des services de secours a été organisé de manière optimale.

Démantèlement d'un réseau international d'armes de guerre

Sur base d'informations sur des ventes d'armes de guerre dans la région bruxelloise, la police judiciaire fédérale (PJF) de Bruxelles a entamé une enquête en décembre 2011. La mise en place de méthodes particulières de recherche a confirmé l'existence d'un trafic international d'armes à feu et d'explosifs. Ce trafic était organisé par un réseau criminel qui s'approvisionnait en armes auprès de ressortissants serbes établis en Belgique et qui les revendait à des criminels internationaux.

Les méthodes particulières de recherche ont également permis d'identifier qu'un transport d'armes allait être organisé dans le courant du mois d'avril 2012, au départ de la Serbie. Forts de cette information, les services de police belge ont contacté leurs homologues serbes qui ont réalisé des écoutes téléphoniques et observations sur place.

Ces mesures ont permis de placer la cargaison sous une surveillance constante et discrète en collaboration avec les unités serbes, hongroises, autrichiennes, allemandes et enfin belges.

La collaboration avec les officiers de liaison a été déterminante : l'officier de liaison basé à Vienne a facilité les contacts entre les officiers serbes et belges tandis que celui basé en Allemagne a demandé à l'Allemagne de laisser passer le convoi sur son territoire, sous surveillance constante des policiers allemands.

D'autres acteurs internationaux, comme Eurojust, ont également joué un rôle dans cette enquête. En effet, le parquet fédéral belge a fait appel à ce partenaire pour obtenir les autorisations de laissez-passer du convoi sur les différents territoires et pour mettre en place les

différents dispositifs d'observations. Ces demandes ont toutes reçu une réponse rapide.

Grâce à cette collaboration, le véhicule a pu être intercepté, dès son arrivée à Bruxelles, par les enquêteurs serbes et belges. Simultanément, des arrestations et perquisitions auprès des autres membres de l'organisation criminelle ont eu lieu.

En terme de saisies, les enquêteurs ont mis la main sur, notamment, 10 kalachnikovs, 10 grenades et plus de 800 munitions. Ces objets étaient subtilement dissimulés dans le véhicule, dont le réservoir était séparé en deux, permettant le stockage du mazout d'un côté, et des armes de l'autre.

Les 8 personnes interpellées et privées de liberté, ont été jugées le 21 décembre 2012, soit quasiment un an jour pour jour après le début de l'enquête. Elles ont été condamnées à des peines allant de 30 mois à 6 ans de prison.

Ce dossier est remarquable à plusieurs niveaux. Tout d'abord, il illustre une collaboration internationale réussie. Il constitue ensuite un succès en matière de lutte contre le trafic d'armes au niveau européen et belge. Ce dossier répond, par ailleurs, aux priorités européennes en matière de lutte contre le trafic d'armes à feu ainsi qu'au point sur la lutte contre le trafic d'armes à feu repris dans le plan national de sécurité (PNS) 2012-2015, dans lequel il est demandé d'accorder « une attention particulière à la détection d'armes illégales et à une saisie maximale de celles-ci en vue de la confiscation et du démantèlement des lignes d'approvisionnement ». Ce dossier s'inscrit également dans les objectifs en matière de poursuite de la collaboration policière internationale figurant dans le PNS.

› La police fédérale apporte une plus-value

La police fédérale veut renforcer et rendre visible sa plus-value (reposant sur l'expertise, les connaissances de base, les spécialisations et les moyens spéciaux) et prête attention à l'innovation et à la durabilité. Cette plus-value doit également être perceptible au quotidien sur le terrain. Par conséquent, les évaluations des activités, des structures et des processus existants sont stimulées sous l'angle de la plus-value apportée en vue, d'une part, d'un service professionnel et efficient et, d'autre part, d'une contribution concrète à la sécurité et viabilité de la société..

Vers une coopération policière internationale guidée par l'information

La police fédérale vise non seulement à mieux adapter les efforts qu'elle fournit en matière de coopération policière internationale aux pays et aux régions qui ont une influence notable sur l'insécurité dans notre pays, mais également aux développements internationaux, actuels et futurs, dignes d'intérêt pour ses activités et ses domaines d'action. À cet effet, elle orientera plus explicitement ses décisions d'engagement en se basant sur une analyse de la situation sécuritaire internationale pour fixer ses priorités et développer des projets à l'étranger.

En 2012, une première image a été réalisée à partir d'indicateurs mesurés dans différents domaines tels que l'instabilité politique, l'échange international d'informations, les flux économiques illégaux, les relations commerciales et autres. Même si cet exercice devra être affiné par la suite, il a néanmoins permis de distinguer un certain nombre de tendances, à savoir l'importance des pays voisins et des régions frontalières, le rôle pertinent des Balkans ainsi que de plusieurs pays du continent asiatique et d'Afrique du Nord. Les données récoltées et leur pondération ont en outre généré un classement des pays exerçant le plus d'impact sur la situation sécuritaire de notre pays.

À l'avenir, cette méthode transversale doit nous permettre, d'une part, d'optimiser la participation à des missions internationales, des opérations et des initiatives communes, le placement des officiers de liaison et la conclusion d'accords bilatéraux et de plans d'actions spécifiques concernant des phénomènes et, d'autre part, de conseiller nos autorités de manière plus ciblée et plus étayée. Par ailleurs, cela nous permettra d'impliquer le plus possible nos services internes et nos partenaires externes.

Statistiques policières : deux avancées importantes

La contextualisation des statistiques policières de criminalité a été illustrée par un rapport annuel pour l'année 2011. Elle est désormais enrichie d'informations importantes telles que des cartes et des textes exposant les notions essentielles pour les interpréter correctement (voir www.polfed.be, statistiques de criminalité). Ces initiatives apportent une nette plus-value à la transparence et à la détection des tendances prônées par la politique policière. Dans ce sens, des rapports statistiques (tableaux et graphiques) sont fournis à échéances régulières (publications trimestrielles, 'baromètres' mensuels) de façon à ce que ces tendances à la hausse ou à la baisse des phénomènes de criminalité puissent aider les responsables aux niveaux politique et policier à élaborer leur politique en matière de sécurité.

Dans le domaine de la sécurité routière, un projet important a été concrétisé dans le cadre du plan national de sécurité (PNS), à savoir la mise à disposition de données chiffrées relatives à la 'visibilité' de la police de la route. Il s'agit, concrètement, d'établir un aperçu, en nombre d'heures, de la présence des véhicules de la police fédérale de la route sur les grands axes routiers. Ces informations sont traduites sous forme de tableaux et de cartes. Cette réalisation s'inscrit dans une volonté d'optimisation de la gestion des interventions en matière de sécurité sur nos routes.

Ces données proviennent de la Banque nationale de données générale (BNG, source principale), des banques de données des centres d'information et de communication (CIC) et de l'application Galop, qui permet la gestion administrative et logistique du personnel.

Lors de la réalisation des statistiques et des analyses, il est d'usage d'examiner attentivement la complétude et la qualité de l'information produite à la source. À l'appui de cette expérience de longue date, il a été constaté que certaines imperfections ont ou peuvent avoir un impact significatif sur la qualité des rapports produits et que ces résultats ne sont pas seulement importants pour l'information de gestion, mais aussi pour le travail opérationnel.

Le rythme de l'alimentation de la BNG par les corps de police, les problèmes liés à l'existence d'une 'banque de données d'appui', l'imperfection des informations relatives aux victimes, la nature facultative des données encodées dans certains champs des applications de saisie, de même que la problématique des informations géographiques... toutes ces éventualités ont été abordées. Elles font désormais l'objet du panel des projets d'amélioration que des groupes de travail étudient dans le détail en cette année 2013.

Sécurité routière : au-delà des quotas

La sécurité routière reste, plus que jamais, une priorité pour notre organisation. La police fédérale de la route y contribue encore toujours majoritairement. Les résultats recensés en 2012 sont plutôt positifs : le nombre de tués sur les autoroutes et les routes assimilées a diminué, passant de 134 en 2011 à 113 en 2012. La police de la route explique cela principalement par une combinaison de mesures préventives et répressives, ainsi que par une collaboration grandissante avec toute une série de partenaires.

Malgré les difficultés que connaît aussi la police fédérale de la route pour maintenir sa capacité à niveau, elle a par exemple réussi à encore augmenter le nombre de contrôles axés sur les trois grands 'tueurs' (conduite sous influence, vitesse et non-port de la ceinture). Pour la troisième année consécutive, les normes ambitieuses fixées par les autorités dans le cadre des contrôles d'alcoolémie (240 000 alcootests) ont pu être atteintes et même dé-

passées (270 875 alcootests en 2012). Outre les contrôles en soi, la police de la route travaille également à une plus grande visibilité de ses collaborateurs sur le terrain.



Un partenariat renforcé a également contribué à cette diminution du nombre de tués sur le terrain d'action de la police de la route. Les partenaires en la matière sont, entre autres, les Régions, le Service public fédéral (SPF) Mobilité et l'Institut belge pour la sécurité routière (IBSR). Les Régions ont, par exemple, continué à investir dans une série de moyens fournis par la police de la route, comme les caméras automatiques, les contrôles de trajet et le 'weigh in motion'. Le SPF Mobilité continue à s'engager dans des projets législatifs et l'IBSR a, une fois de plus, été d'un grand soutien pour les campagnes de prévention et le fonctionnement préventif. A ce propos, la police fédérale de la route a elle-même donné 6 535 présentations éducatives en matière de circulation dans des écoles et des entreprises.

Une meilleure sécurité sur nos routes passe aussi par la collaboration avec la police locale. Le Centre de connaissances et d'expertise Centrex circulation routière peut faire appel aujourd'hui à un réseau élargi d'experts, tant auprès de la police fédérale qu'au sein de la police locale, qui fournit de manière quasi continue expertise et avis. En 2012, 942 avis ont ainsi été donnés dont entre autres 43% à la police locale, 28% à la police fédérale et 23 % aux autorités. Sur le plan du contenu, il s'agit surtout de réponses à des questions parlementaires, d'avis juridiques, de documentation, de procédures opérationnelles et de statistiques.

Crime clips : une large diffusion, un succès garanti



Depuis leur création en avril 2011, les crime clips sont de plus en plus connus et consultés par les citoyens. Ces vidéos, qui sont diffusées en moyenne une fois par semaine, remportent un véritable succès au niveau de la résolution des enquêtes. En effet, en 2012, sur 36 crime clips diffusés, 22 ont permis d'identifier le ou les auteur(s), ce qui correspond à un taux de résolution de 61%.

Plusieurs éléments peuvent expliquer ce succès. Tout d'abord, le produit lui-même. Il s'agit d'appels à témoin présentés sous forme de vidéos et qui reprennent des images de caméra de surveillance sur lesquelles le criminel peut être aperçu. Une voix off met en lumière ces images, précise la manière dont les faits se sont déroulés. D'autres éléments visuels viennent compléter les images de caméra de surveillance, comme des plans qui mettent en évidence le trajet du suspect, des photos qui représentent des lieux parcourus par le suspect. Le crime clip ainsi créé raconte une histoire la plus complète et la plus visuelle possible.

Le mode de diffusion de ce produit est également un facteur de réussite. Au départ, les crime clips étaient retransmis à la VRT, à la RTBF et dans le magazine Enquêtes de RTL-TVi. Ils étaient aussi repris sur la page d'accueil du site internet de la police fédérale. Ces modes de diffusion permettaient d'atteindre un public assez large.

Afin d'attirer un public plus spécifique et d'augmenter le nombre de visionnages, les crime clips ont également été placés sur Twitter et Facebook, suivant ainsi l'engouement d'un public plus jeune pour les médias sociaux. Grâce à cette multiplication des modes de diffusion, chaque crime clip est vu plus d'un million de fois dans tout le pays.

Associations de police

En 2011, le gouverneur de la province du Brabant flamand a demandé l'appui de la ministre de l'Intérieur afin de mettre sur pied un projet de collaboration entre les zones de police du Brabant flamand. À la demande de la ministre, la commissaire générale de la police fédérale a libéré pour ce projet de la capacité au sein de la Direction des relations avec la police locale. Une demande d'appui similaire a par ailleurs été introduite en 2012 par le gouverneur de la province du Limbourg. Cet appui s'est matérialisé sur divers plans.

Une enquête a été menée auprès des chefs de corps du Brabant flamand en vue d'une collaboration, d'une association ou d'une fusion des zones de police. Les résultats de cette enquête ont été présentés aux chefs de corps lors de la concertation d'arrondissement ainsi qu'aux bourgmestres du Brabant flamand.

Un accompagnement de processus et d'expertise en matière de travail orienté vers les processus et de gestion financière a également été fourni lors des discussions sur l'association entre les zones de police TARK (Affligem – Liedekerke – Roosdaal – Ternat) et AMOW (Asse – Merchtem – Opwijk – Wemmel). Cette démarche a débouché sur la mise en place d'un lien de coopération structurel et durable, concrétisé par un accord-cadre. Un appui similaire a été octroyé pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la fusion des zones de police de Beersel, Dilbeek, Halle et Leeuw-Saint-Pierre.

Un appui en matière d'expertise financière a également été donné afin de calculer l'évolution des dotations communales dans le contexte de l'augmentation des charges de pensions.

Enfin, à la demande du chef de corps de Lanaken/Maasmechelen, une évaluation EFQM au terme d'une fusion d'un an a été réalisée afin de définir les principales pistes d'amélioration. Pour ce faire, plusieurs personnes ont été mises à contribution: un chef de corps, un 'collaborateur à la politique' d'une zone de police, un accompagnateur de processus provincial, deux membres de la police fédérale et un collègue du Kwaliteitsbureau de la police néerlandaise.

› La police fédérale responsabilise

La police fédérale veut créer et favoriser un climat de confiance en déléguant les compétences et les tâches afin que chaque collaborateur et dirigeant se sente impliqué et responsable. Chacun assume dès lors ses responsabilités dans l'exécution des tâches qui lui ont été attribuées ainsi que dans l'attitude et le comportement qui en découlent. La responsabilisation est également une question de courage moral : le courage de prendre des décisions, de donner un feedback, de communiquer des messages difficiles et de défendre les attentes légitimes de ses collaborateurs ou collègues.

Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE): l'avenir, c'est maintenant !

Soucieuse de contribuer à une société sûre et viable et d'assurer une fonction d'exemple sur le plan social, la police fédérale s'est employée, en 2012, à poursuivre l'intégration et la mise en œuvre de la 'responsabilité sociale de l'entreprise'. Ses motivations à cet égard sont à la fois sociales, écologiques, éthiques et économiques. Par ailleurs, le fait, pour une organisation, de porter de l'intérêt au concept de la RSE à une époque où le négativisme et le pessimisme ont parfois tendance à prendre le dessus, témoigne d'une attitude constructive. Les citoyens, les organisations privées, les entreprises et les instances publiques s'investissent collectivement dans le développement durable.

Une organisation qui accorde de l'importance à la responsabilité sociale de l'entreprise est une organisation qui se soucie des générations futures et de leurs besoins. La police fédérale essaie de concrétiser cette volonté par une politique RSE durable, intégrée dans l'organisation et reprise dans sa politique générale.

Par 'responsabilité sociale de l'entreprise', la police fédérale entend le fait de donner corps de manière structurée au concept de durabilité, en veillant, d'une part, à maintenir un équilibre entre les résultats de la police ('profit' ou plus-value policière/utilité sociale), les intérêts de la population ('people') et l'environnement ('planet') et, d'autre part, à les intégrer de manière systéma-

tique. Il s'agit des choix opérés par l'organisation dans la manière dont elle atteint ses résultats, organise son fonctionnement interne – de la manière la plus éthique, sociale et écologique possible –, prend des initiatives ou s'implique dans des associations dans une optique d'engagement social.

Ces dernières années, la police fédérale a donc mis en place, au niveau interne, de nombreux projets, initiatives et actions en matière de RSE, mais sans toutefois se référer à une vision globale. Elle a dès lors pris l'initiative de clarifier et de structurer quelque peu la riche palette d'initiatives et d'objectifs dans ce domaine, en concertation avec tous les acteurs impliqués. La responsabilité sociale de l'entreprise est axée sur les résultats à long terme, ce qui implique une planification et une préparation à long terme sur le plan des ressources humaines (GRH), une gestion responsable de l'énergie, des matières premières, des déchets, de la mobilité, une politique d'achat, etc. À cet égard, l'adhésion et l'implication des dirigeants, mais aussi de leurs collaborateurs, sont essentielles. La RSE est en effet une question de culture.

La liste ci-dessous énumère quelques initiatives et actions concrètes qui ont été prises dans les domaines 'people', 'planet' et 'profit'.

Dans le domaine des ressources humaines, le 'people', la police fédérale dispose d'un Service égalité et diversité qui initie et soutient des initiatives 'politiques' en matière de diversité et développe des actions et des projets concrets.

L'année 2012 a vu la création de la Task force Gender (à l'initiative de la ministre de l'Intérieur) afin de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes au sein des services de police. C'est dans ce cadre que sont prises, notamment, des mesures visant à soutenir le parcours professionnel des femmes, telles que les possibilités pour celles-ci d'évoluer vers des fonctions de cadre plus élevées et la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle.

La police fédérale intègre sa politique de diversité dans les processus réguliers de gestion des ressources hu-



maines (GRH) en prenant en compte la diversité dans le cadre de la sélection, du recrutement, de la formation et de la mobilité de son personnel. Elle prend par ailleurs des initiatives afin d'adapter les épreuves sportives aux femmes lors de la sélection des nouvelles recrues, participe à des programmes de diversité européens, etc. Des investissements sont également consentis dans l'organisation de formations sur les thèmes de la discrimination, du racisme et des droits de l'homme.

Dans le domaine 'planet', la police fédérale tient compte d'une dimension écologique lors du choix de tout nouveau bâtiment ou de toute rénovation. Il s'agit plus précisément d'une série de normes minimales auxquelles un bâtiment doit satisfaire sur le plan écologique. Citons l'utilisation rationnelle de l'énergie à travers, notamment, la mise en place d'un projet de remplacement des lampes (ampoules économiques), l'introduction de mesures d'économie d'eau, le recyclage...

Des mesures sont également prises pour réduire la consommation de carburant des véhicules de la police: projets avec voitures extrêmement économiques, plan d'action 'pics de pollution hivernaux', formation 'eco-drive' pour sensibiliser les membres du personnel à une conduite écologique et économique, etc.

Un recyclage des matériaux et des moyens logistiques est par ailleurs prévu.

Des initiatives spécifiques ont aussi été prises dans une optique de mobilité durable, comme la réalisation d'une enquête sur les déplacements (déplacements domicile-lieu de travail et déplacements de service) des membres du personnel de la police fédérale. Conformément à la réglementation bruxelloise en la matière, des plans de transport d'entreprise ont été mis en place pour les neuf grandes implantations comptant plus de cent membres du personnel. Des investissements sont également consentis dans la collaboration avec des coordinateurs de mobilité externes en vue d'un meilleur service pour le personnel.

La contribution de la police fédérale au domaine 'profit' se traduit par une représentation au sein du réseau EMAS (Eco-Management and Audit Scheme) et du groupe de travail 'Marchés publics durables'. L'impact des achats (aspects sociaux, écologiques et économiques) sur la politique RSE est évalué, et la police fédérale conclut des partenariats stratégiques afin de recourir à des marchés publics conjoints et de faire des économies.



Enfin, la police fédérale établit un plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement afin, par exemple, de planifier l'achat de moyens logistiques dans le temps et d'optimiser les coûts dans le domaine de l'informatique et des télécommunications. En outre, notre organisation s'emploie à améliorer les processus en matière de ressources humaines, de logistique et de finances.

Le Comité de direction, organe collégial

La commissaire générale a souhaité, dès son entrée en fonction, formaliser le Comité de direction de la police fédérale afin que chaque directeur général se sente impliqué et responsable. Le Comité de direction, composé de la commissaire générale et des trois directeurs généraux, assistés d'un ou plusieurs conseiller(s), se réunit de façon hebdomadaire. Les membres du Comité de direction ne défendent pas uniquement les intérêts de leur entité mais sont également co-responsables du bon fonctionnement de l'ensemble de la police fédérale.

Cet organe collégial a pour objectif de déterminer la stratégie générale et de veiller à ce que les décisions d'un des membres, ayant une quelconque influence sur le fonctionnement des entités des autres membres, se prennent de commun accord. Un ordre du jour est établi systématiquement et la distinction est faite entre les points pour ratification, pour discussion et ceux pour information. Les thèmes abordés concernent des matières très variées. Citons par exemple la situation budgétaire, le suivi des programmes du plan national de sécurité (PNS), la diversité, le plan pluriannuel des besoins, la communication, etc. Pour assurer la transparence et informer les collaborateurs de la politique menée, les rapports des réunions du Comité de direction sont publiés sur l'intranet Poldoc.

Le Comité de direction élargi au bureau de la Commission permanente de la police locale (CPPL) est composé, outre du Comité de direction de la police fédérale, du président, des trois vice-présidents et du secrétaire permanent de la CPPL. Il se réunit environ toutes les six semaines. Le but poursuivi est d'optimiser le fonctionnement intégré en prenant conjointement les décisions importantes sur des matières présentant un intérêt commun (par exemple, le recrutement, la formation, l'équipement, le système informatique,...). Le compte-rendu de ces réunions est envoyé aux mandataires de la police intégrée via la lettre d'information électronique Summary News.

Gestion des finances : garantir le présent sans hypothéquer l'avenir

En regard des années précédentes, surtout si l'on adopte une approche en euros constants, c'est-à-dire sans tenir compte de l'inflation ou de l'effet de l'index, tout observateur un tant soit peu attentif relèvera que les crédits de la police fédérale, au mieux, stagnent et encore, dans certains compartiments budgétaires uniquement.

La crise frappant durement, le gouvernement fédéral se voit en effet contraint de réduire ses dépenses, même là où il aurait hautement souhaité ne pas devoir le faire. C'est le cas de la police, qui ne sort pas indemne de la tempête soufflant actuellement sur les dépenses publiques.

Les coupes se multipliant, elle a ainsi vu sa marge de manœuvre considérablement réduite. Cela est particulièrement avéré et remarquable en matière d'investissements mais les autres secteurs, comme celui du personnel et du fonctionnement, sont également soumis à pression.

Cette situation est encore aggravée par le fait que l'utilisation des crédits mis à disposition est souvent, en outre, entravée par des mesures qui la brident (prudence budgétaire, blocages administratifs imposés à l'utilisation des crédits, multiplication des mesures de contrôle et d'avis). Il en est résulté une sous-consommation [20,090 millions en moyens de paiement (crédits de liquidation) mais surtout 53,146 millions en possibilités de contracter avec des fournisseurs (crédits d'engagement)]. Cette sous-consommation est certes intéressante aujourd'hui pour les finances et les comptes de l'Etat mais elle risque aussi - il faut en demeurer conscient - d'être à l'origine de nouveaux problèmes pour demain.

Face à cette situation, autorité politique comme direction de la police fédérale se sont, dès le deuxième semestre 2012, attelés à relever ce double défi – garantir le présent sans hypothéquer pour autant l'avenir – en se donnant pour mission de rechercher et d'exploiter toutes les possibilités de rationalisation et d'optimisation des activités liées à l'exercice de la fonction de police.

› La police fédérale est proactive

La police fédérale entend anticiper les défis et les problèmes qui pourraient se poser. Elle doit dès lors tenter en permanence de saisir toutes les opportunités qui se présentent à elle ou, en cas de problème, de chercher des solutions nouvelles. Tant l'organisation que l'individu adoptent tous deux cette attitude.

La logistique désormais planifiée et concrète

Les activités d'appui, que forment les finances, la gestion budgétaire, les ressources humaines et la logistique, sont vitales au bon fonctionnement de la police fédérale.

Afin d'améliorer significativement le degré de satisfaction des clients, une cartographie des processus logistiques a été établie afin de mettre en perspective les fonctions 'métier' majeures (planification des besoins, achat, vente, gestion et maintenance/entretien) et d'y associer les éléments organisationnels pour lesquels une action urgente est requise (modification de structure, réorientation des services,...).

Néanmoins, cet exercice intellectuel n'a de sens que s'il propose des solutions concrètes.

C'est ainsi qu'une première version du plan pluriannuel des investissements et de fonctionnement est en préparation pour 2013. Ce plan permettra au Comité de direction, pour le budget 2014, de fixer les grandes orientations en matière d'investissements et de fonctionnement et d'assurer une fonction de rapportage tant en externe qu'en interne. Il permettra de mesurer l'impact de la stratégie d'investissement en fonction des moyens budgétaires alloués par l'autorité politique et de fixer les priorités conformément au plan national de sécurité (PNS). Il sera alimenté par les gestionnaires logistiques fédéraux à partir de données validées et relatives au patrimoine de la police fédérale.

En outre, une gestion logistique optimale suppose l'existence de règles de gestion claires et précises permettant aux responsables (gestionnaires logistiques fédéraux) d'agir de manière standardisée et cohérente au départ

d'un référentiel stabilisé constitué de 'policies', reprenant les règles de gestion et couvrant l'ensemble des matières : véhicules, produits de consommation, mobilier, matériel informatique et de télécommunication [gsm, smartphones et ACT (radiocommunication ASTRID)] et intégrant les principes de la vision logistique, notamment la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

La rédaction de ces 'policies' est en cours : elle permettra de formaliser la relation de service existant entre les gestionnaires logistiques fédéraux et les unités opérationnelles dans un cadre normatif transparent pour les autorités de la police fédérale.



Enfin, le contrôle du patrimoine de la police fédérale est également un objectif majeur. Afin de remplir nos obligations vis-à-vis des autorités de contrôle (Cour des Comptes, Contrôleur des engagements), un inventaire du matériel est réalisé et la gestion financière des actifs immobilisés est assurée par le système FEDCOM. Ce contrôle concourt également à la cohérence du plan pluriannuel des investissements et de fonctionnement. Cet objectif consiste à obtenir une vue globale et complète des éléments matériels nécessaires au fonctionnement opérationnel de la police fédérale (équipement, véhicules, informatique, télécommunication, mobilier,...). Cette politique logistique est appuyée par une stratégie prévisionnelle d'investissement et mise à niveau en permanence dans une perspective pluriannuelle.

La police fédérale prête pour 'Salduz'

Le 1^{er} janvier 2012, la loi dite 'Salduz', qui accorde des droits (dont celui de consulter un avocat et d'être assisté par lui) à toute personne auditionnée et à toute personne privée de liberté, est entrée en vigueur.

Pour appliquer cette réglementation de manière optimale, des adaptations de notre système policier ont été nécessaires. Un long travail d'évaluation et d'anticipation du temps et des besoins a été entrepris.

Préalablement à l'entrée en vigueur de la loi, de nombreuses mesures proactives ont été prises. Pour la police, l'implémentation 'Salduz' a commencé dès les 24 et 26 août 2011. Quatre sessions d'information (deux néerlandophones et deux francophones) regroupant chacune 70 formateurs ont été organisées. Ces sessions étaient basées sur le projet de texte de la circulaire 8/2011 du Collège des Procureurs généraux et avaient pour but de permettre aux formateurs ainsi avisés de former à leur tour, avant le 1^{er} janvier 2012, l'ensemble des membres de la police intégrée.

A côté de ces sessions d'information, quatre sessions destinées aux formateurs ont également été organisées, en septembre et octobre 2011. Des groupes de travail ont également été créés. L'un d'eux avait pour mission de traiter les questions du terrain relatives à la réglementation 'Salduz'.

Parallèlement à ces initiatives, des sites internet et intranet, reprenant les réponses aux questions fréquemment

posées (FAQ) et des helpdesks ont été mis en place au niveau de la magistrature et de la police. Ils proposaient des informations pratiques, régulièrement mises à jour en fonction des besoins du terrain.

Par l'organisation de sessions d'informations et le développement de supports d'informations, la police fédérale a anticipé les besoins et difficultés du terrain et a permis que l'entrée en vigueur de cette loi rigoureuse se déroule de manière optimale pour près de 30 000 fonctionnaires de la police intégrée. Grâce à sa proactivité et au succès de la phase de préparation et d'anticipation, la police fédérale était prête, le 1^{er} janvier, à appliquer la réglementation 'Salduz'. Contrairement aux craintes émises par de nombreux acteurs de la Justice et fonctionnaires de police, l'assistance de l'avocat durant l'audition d'un suspect ne pose aucun problème dans plus de 90% des cas.

Maintenant que cette loi est en application, l'objectif est de développer et d'assurer la pérennité du niveau de connaissance des fonctionnaires de police en la matière. Au niveau national, la police fédérale reste très impliquée dans la problématique 'Salduz'. Elle a participé activement aux quatre évaluations qualitatives et quantitatives de l'application de la loi et transmis ses observations au Service de la politique criminelle (SPF Justice) sur les éventuelles améliorations à y apporter.

Au niveau européen, la police fédérale suit aussi de près les évolutions des réglementations européennes relatives au droit de la défense, directives européennes qui influenceront inévitablement la loi 'Salduz', et donc également la pratique sur le terrain de milliers de policiers.





CONCLUSION

Ce document synthétique constitue la première partie du rapport annuel de la police fédérale. Il a présenté au lecteur sa vision et sa stratégie, illustrées par quelques initiatives et réalisations qui ont marqué l'année 2012.

Si vous désirez en savoir plus sur les activités de la police fédérale, vous trouverez des informations complémentaires et plus détaillées sur le site www.rapportannuel.policefederale.be.

Nous espérons avoir atteint notre objectif : présenter le travail et les résultats de la police fédérale de manière claire, innovante et compréhensible à nos parties prenantes.

L'année 2012 fut riche en défis. 2013 le sera également.

Pour en savoir plus: www.rapportannuel.policefederale.be

